



FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE PAR ALTERNANCE
FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE PAR ALTERNANCE

ENTREPRISES..... ALTERNANCE..... PARTENARIAT.....
COMPETENCES..... FORMATION.....

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

« SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL »

**M.F.R. LE VILLARET
BP 71**

74230 THONES

Tél : 04 50 02 00 52

Fax : 04 50 02 04 97

E-mail : mfr.villaret@mfr.asso.fr

[http ://mfr-villaret.fr](http://mfr-villaret.fr)

PROFIL DE LA FORMATION

Le Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social est un diplôme de niveau IV délivré par l'Education Nationale et préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

La durée du contrat est au maximum de 24 mois, soit pour 2 ans :

- ≡ **40 semaines au centre de formation (soit 1400 heures)**
- ≡ **54 semaines en milieu professionnel chez l'employeur**

L'alternance école/entreprise se déroule à raison de sessions de 15 jours à 3 semaines

- Obtenir le baccalauréat tout en réalisant une expérience professionnelle dans le domaine de la santé ou dans le secteur social, par l'intermédiaire d'un contrat de travail,
- Poursuivre ses études vers des formations correspondant aux emplois « techniques » des secteurs paramédical et social ou des emplois technico-administratifs, au moins de niveau III.

Objectifs et Finalités
Objectifs et Finalités

L'ALTERNANCE A LA MAISON FAMILIALE

⌘ La pédagogie de l'alternance proposée à la Maison Familiale s'organise comme suit :

⌘ **Au centre de formation :**

La vie et le travail se déroulent dans des conditions qui entraînent à la prise de responsabilités et à l'autonomie (cours, interventions professionnelles, enquêtes, analyses de cas d'entreprises, travaux de recherches individuelles et en groupe...)

⌘ **En entreprise :**

Le travail de salarié s'effectue tout en réalisant des recherches au sein de l'entreprise, dans des domaines tels que les sciences sanitaires et sociales et les méthodes associées, ainsi que la biologie et physiopathologie humaine ; les renseignements récoltés en entreprise seront réutilisés afin de faire le lien entre le vécu pratique et la théorie enseignée en cours.

Les masses horaires hebdomadaires sont présentées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées :

MATIERES	HORAIRE PAR SEMAINE	
	Classe de Première (35 h)	Classe de Terminale (35 h)
Enseignement général		
✓ Français	5 h 00	-
✓ Philosophie	-	3 h 00
✓ Histoire-Géographie	1 h 30	1 h 30
✓ Langues vivantes 1 et 2	4 h 00	4 h 00
✓ Mathématiques	3 h 30	2 h 30
✓ Sciences Physiques et Chimiques	4 h 00	5 h 00
✓ Education physique et sportive	2 h 00	2 h 00
Enseignement technologique		
✓ Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales (STSS)	9 h 00	8 h 00
✓ Biologie et physiopathologie humaine	4 h 00	7 h 00
✓ Gestion d'alternance	2 h 00	2 h 00
✓ Activités interdisciplinaires		
M.F.R. Le Villaret - 74230 Thônes		
Février 2014		

▸ **Des visites en entreprise régulières :**

Créer et assurer le lien avec les entreprises est une priorité du Centre de Formation

Les formateurs vont vous rencontrer et échanger avec votre maître d'apprentissage en entreprise.

Discussions, évaluations, échanges... la rencontre est primordiale.

▸ **Le carnet de liaison** qui rassemble vos compétences, vos acquis et suit votre évolution dans le cadre de la formation

▸ **Formation des maîtres d'apprentissage**

▸ **Des évaluations et des examens blancs réguliers :**

Les résultats sont envoyés à la famille et à l'entreprise qui peuvent suivre votre progression.

LES ENTREPRISES : PARTENAIRES DE FORMATION

Quel type d'entreprise choisir ?

Le jeune devra choisir une structure du secteur sanitaire ou social.

Par exemple : maisons de retraite, foyers-logement, maisons de santé de repos et de convalescence, établissements d'éducation spécialisée, cliniques, services de santé ou social des grandes entreprises, crèches de taille conséquente, associations du secteur sanitaire et social (ex : Croix-Rouge, Association des Paralysés de France, Handicap International), service de santé du Conseil Général, Centre Communal d'Action Sociale ...

Sont à exclure notamment les écoles maternelles et élémentaires, les pompiers, les pharmacies et les ambulanciers.

Pour quelles compétences ?

⇒ Découvrir, étudier, analyser les missions, les fonctions de structures sanitaires ou sociales en les situant au plan local, national, européen.

↳ Par la réalisation de missions au sein d'une structure partenaire et employeur.

↳ Par la confrontation et la mutualisation des expériences au sein du groupe classe.

↳ Par des visites et des interventions.

⇒ Être associé à la mise en œuvre d'une démarche de projet, voire pilote d'un projet de la structure partenaire et employeur.

⇒ Utiliser les méthodes et les outils de collectes, de circulation, de communication et de la protection des informations sanitaires ou sociales à partir des situations vécues au sein de la structure partenaire.



Pour quelles missions ?

Participer à l'accueil des usagers

Réception, accueil téléphonique, pilotage de visiteurs et d'usagers, prise de rendez-vous

Participer à des réunions

Synthèse, équipe, C.A. ...

Participer au traitement de l'information

Réception et envoi du courrier, réalisation de documents, saisie d'informations sur imprimés, écran, fiche, dossier, classement, archivage, utilisation des outils télématiques...

Participer à l'organisation

Réunion, colloque, enquêtes, journée d'information, mise à jour de plannings, diffusion de l'information...

Accompagner un professionnel dans ses activités et participer à certaines d'entre elles

Prise en charge de l'environnement d'un usager

* **Avec aide soignant(e)** : aide à la toilette, aide aux repas...

* **Avec infirmier(e)** :

accompagnement sans participation aux actes cliniques et de soins

* **Avec puériculteur(trice)** :

assister à la consultation de nourrissons en suppléance de la secrétaire

* **Avec assistant(e) du service social** :

démarche de type administratif, recherche d'informations juridiques, ...

* **Avec éducateur(trice) spécialisé(e) ou de jeunes enfants** :

participation aux réunions d'équipe, accompagnement aux activités (animation de groupes...)

LE CONTRAT DE TRAVAIL

≡ **Le contrat de travail particulier donne au salarié le droit à un salaire et lui assure une formation professionnelle.**

≡ **Le contrat d'apprentissage :**

Après concertation avec les différentes parties (le jeune, le centre de formation et l'employeur), la procédure du contrat d'apprentissage est entamée. Ce contrat devra être enregistré auprès de la Direction Départementale du Travail ou la CCI.

≡ **Statut et Rémunération :**

Le statut est celui d'un salarié, notamment en ce qui concerne la protection sociale et les congés payés.

La rémunération est calculée en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans l'entreprise et dans la formation. Le salaire varie de 25% à 88% du SMIC. Jusqu'à un salaire de 55% du SMIC perçu par le jeune, sa famille continue à bénéficier des allocations familiales.

REMUNERATION (basée sur la valeur du SMIC ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable)

Dans le secteur public

Age	Année d'exécution du contrat		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	35 % du SMIC	47 % du SMIC	63 % du SMIC
De 18 à 20 ans	51 % du SMIC	59 % du SMIC	75 % du SMIC
21 ans et plus	63 % du SMIC	71 % du SMIC	88 % du SMIC

Dans le secteur privé

Age	Année d'exécution du contrat		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	25 % du SMIC	37 % du SMIC	53 % du SMIC
De 18 à 20 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
21 ans et plus	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

Les aides pour employeurs du secteur privé et pour ceux du secteur public de moins de 100 salariés

➤ Aide générale (1.000 Euros par année de contrat) 2.000 Euros

Aides supplémentaires pour les entreprises de moins de 20 salariés dans le secteur privé

⇒ Bonification au soutien à la formation de jeunes majeurs sans diplôme ou sans qualification (300 € par année de contrat) 600 Euros

⇒ Bonification de soutien à la formation du maître d'apprentissage (Renouvelable tous les 5 ans) 300 Euros

⇒ Bonification à la formation de jeunes préparant un diplôme de niveau IV (300 Euros par année de contrat) 600 Euros

⇒ Bonification 0 salarié – réservée aux employeurs d'apprentis ayant 0 salarié (300 Euros par contrat) 300 Euros

⇒ Bonification Mobilité Internationale séjour à l'étranger de 2 semaines minimum (300 Euros par contrat) 300 Euros

CONDITIONS D'ADMISSION

① **Être issu d'une classe de seconde générale et technologique**
ou

être titulaire d'un BEP/BEPA (B.E.P. Carrières Sanitaires et Sociales ou B.E.P.A. Services aux Personnes).

Sous dérogation pour les jeunes issus de seconde ou première professionnelle du domaine (en attente de confirmation).

② Constituer un **dossier de candidature** qui sera étudié par la commission

③ Être convoqué à l'entretien de motivation

④ **Être embauché dans le cadre d'un contrat d'apprentissage par une entreprise du secteur médical, médico-social ou socio-éducatif.**

Profil du candidat

Profil du candidat

- ↪ Motivé, projet professionnel cohérent
- ↪ Rigoureux, organisé
- ↪ Persévérant
- ↪ Souriant et ouvert

LES DEBOUCHES

Poursuite d'études dans les domaines paramédicaux et sociaux

Préparation à l'entrée dans les écoles, notamment :

d'infirmiers,
d'ergothérapeutes,
d'orthophonistes,
de psychomotriciens,
de kinésithérapeutes,
de moniteurs éducateurs,
d'éducateurs spécialisés,
d'éducateurs de jeunes enfants,
d'audioprothésiste,
de manipulateur en
électroradiologie médicale,
d'orthoptiste,
de pédicure-podologue,
d'assistant social...etc

Accès aux :

BTS Economie Sociale et Familiale
BTS Service et Prestations des
Secteurs Sanitaire et Social
BTS Diététique
BTS Analyses biologiques...

Poursuite d'études en universités :

DUT Carrières sociales
DUT de Biologie Appliquée
Licence.



Pour mieux nous connaître !

**La Maison Familiale Le Villaret
organise trois journées portes ouvertes**

**Mercredi 19 Février 2014
De 13h30 à 17h00**

**Samedi 22 Mars 2014
Mercredi 26 Mars 2014
Mercredi 21 Mai 2014**

De 9h00 à 17h00

*Vous pourrez rencontrer des jeunes en formation, des
parents, des formateurs et visiter l'établissement.*

Taux de réussite : **92 %**

Taux d'insertion : **91,6 %**

Taux de poursuite d'études : **66,6 %**

Référence : Année 2013

Pour toute information complémentaire
contacter :

- ▶ Peggy DULOU
- ▶ Karine BARONE

- ▶ Tel. : 04.50.02.05.20.
- ▶ Fax. : 04.50.02.04.97.